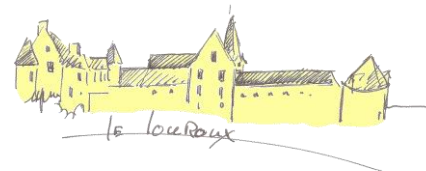




MAIRIE DE MANTHELAN



Inscriptions Scolaires 2023 – 2024

Votre enfant est né(e) en 2020 et va faire sa première rentrée scolaire le :

- **Lundi 04 septembre 2023**

Les inscriptions administratives seront ouvertes :

- Du **mardi 11 au jeudi 13 avril 2023** de 14h à 17h15 AGENCE Postale Communale de Le Louroux.
- Le **vendredi 14 avril de 13h45 à 17h30** et le **samedi 15 avril 2023 de 9h à 12h** salle du conseil Mairie de Manthelan.

Uniquement sur rendez- vous.

- **Prise de rendez-vous :**
 - **Le Matin de 9h à 12h au 02 47 59 64 28**
 - **L'après-midi de 14h à 17h30 au 02 47 92 89 38**

Merci de vous munir des pièces suivantes :

- Télécharger la fiche de renseignements sur le site internet des Mairies de Manthelan, et de Le Louroux ou à retirer dans les Mairies aux jours et heures d'ouvertures
- **Copie** du livret de famille (page des parents et de l'enfant concerné)
- **Copie** des cartes d'identité des parents
- **Photocopie** d'un justificatif de domicile datant de moins de 3 mois (facture EDF, GDF etc...)
- Pour les couples séparés ou divorcés, une **photocopie** de la dernière décision de justice, justifiant le lieu de résidence habituelle de l'enfant
- un certificat médical attestant que l'enfant a reçu les vaccinations obligatoires pour son âge

Après enregistrement de l'inscription :

- Un certificat d'inscription vous sera envoyé par mail
- Prendre rendez-vous avec la directrice de l'établissement, pour valider l'admission de votre enfant, (privilégiez le mail)

Si l'enfant ne change pas d'école, l'inscription n'a pas à être renouvelée chaque année.

Les parents qui souhaitent inscrire leur enfant dans un établissement autre que celui de leur domicile, doivent présenter une dérogation délivrée par la Mairie de résidence. Aucune inscription ne pourra être faite sans cette dérogation et après accord de M. le Maire.

Les Municipalités